

Le 6 juin 2024
LE MAIRE DE SAINT-GEORGES-DU-BOIS,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécutoire de l'Art. L.2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales)

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Georges du Bois se réunira en séance ordinaire :

JEUDI 13 juin 2024 à 20 h 30

A la MAIRIE – 16 Rue des Distilleries 17700 SAINT GEORGES DU BOIS

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance,

Je vous rappelle que si vous ne pouvez pas participer à la réunion, vous devez compléter le pouvoir ci-joint.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,

Jean GORIOUX



ORDRE DU JOUR :

- 01 Décision modificative budget commune
- 02 Décision modificative budget boulangerie
- 03 Convention « repas cantine à un euro »
- 04 Tarifs cantine
- 05 Dénomination Rues des hameaux
- 06 location au 64 Rue des Distilleries
- 07 acceptation leg succession PALANDRI Jacqueline
- 08 Vente de la parcelle ZM 244 à la Communauté de Communes Aunis Sud
- 09 Achat des parcelles AC 307 – 216 – 82 – 166
- 10 Projet de MAM : Avis et autorisation de demande de financement

DECISIONS DU MAIRE : Décisions du Maire en vertu de sa délégation

INFORMATION : Affiliation Volontaire du Syndicat mixte pour le SCOT La Rochelle Aunis au CDG17
Maîtrise de la demande d'énergie – Modification des statuts du SDEER

✂ _____

POUVOIR

Je soussigné _____

Agissant en qualité de _____

Empêché d'assister au _____

Qui se tiendra le _____

Donne pouvoir pour me représenter, émettre tout vote et signer tout document

A M _____

Fait à _____, le _____

Signature (1)

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR"